

ANNEXE A1
à signer lors d'une promesse d'achat
Adresse : 451, route 204 Nord, St-Martin
No de lots : 5060729, 5425315, 5426042, 5426043, 5425644

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
1 John Deere 1830, 2 roues motrice 1 Massé Ferguson 1962 essence avec pelle, 2 roues motrice 1 Presse à fois Massé Ferguson 1 Faucheuse New Holland 1 Râteau 1 voiture à foin 4 roues 1 herse 1 débroussailleuse Lesquels sont vendus sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'ACHETEUR, mais devront être en état de fonctionnement lors de la livraison de l'IMMEUBLE.	Outils Meubles 1 voiture à foin (plateform) Récoltes

DÉCLARATION DU VENDEUR :

1. Déclaration du vendeur DV86585,
2. Annexe A1 à signer lors d'une promesse d'achat (voir doc à télécharger)
3. Aucun puit, l'eau arrive d'une source d'eau, vendu tel quel sans garanti.
4. La terre n'est pas arpentée, vendue selon le cadastre municipal pour la superficie et les mesures. S'il y a un crédit de taxes MAPAQ, la réduction est incluse dans le montant de taxes
5. Aucun certificat de localisation ou de piquetage ne sera fourni par le vendeur (vendu tel quel)
6. Par la présente, le vendeur s'engage à transférer à l'acheteur les plans d'aménagement forestier en force chez le notaire instrumentant la vente. L'acheteur aura l'entière responsabilité de respecter les règlements suite à l'obtention d'une subvention pour les travaux forestiers subventionnés et reçus par le présent vendeur ou par les propriétaires précédents ayant signé l'entente avec le groupement forestier ou l'agence forestière ou autre selon le cas.
7. La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
8. Selon le plan de la CPTAQ, il y aurait un droit de construction selon l'article 59 sur la terre de St-René. Tout droit de construction devra être validé par l'acheteur avec la municipalité et/ou instance légale impliquée. L'acheteur est donc responsable de s'assurer, avec eux, de la faisabilité de son projet et de l'obtention des permis nécessaires selon la disposition de la loi en matière de zonage. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités.
9. Droit acquis article 32.1 de la CPTAQ: séparer la maison avec un terrain de 5000 m2. L'acheteur est donc responsable de s'assurer, avec la CPTAQ et la municipalité que c'est toujours le cas, de la faisabilité de son projet et de l'obtention des permis nécessaires selon la disposition de la loi en matière de zonage. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités.
10. Installation septique à être refaite : Le vendeur ne possède aucun document relatif à ses installations sanitaires et, suite aux vérifications avec la municipalité où nous n'avons pu avoir aucun document, il est difficile au courtier inscripteur de démontrer la nature des installations septiques. De ce fait, nous sommes dans l'obligation d'écrire « aucun système » et vendu tel quel.
11. Cette vente est faite sans garantie de qualité aux risques et périls de l'acheteur.

Par la présente, j'ai pris connaissance de ce document et m'en déclare satisfait.

PAG _____

Acheteur 1	date	Vendeur 1	date
Acheteur 2	date	Vendeur 2	date

Date : 17-10-17

rénovation.

e. pour système installé APRES 1981 : 0

f. Lettre de la ville attestant au nom de l'émission d'un constat d'infraction (s'il y a lieu) ou
g. obtenir tous documents faisant état de problèmes déclarés ou réglés (s'il y a lieu) n/a

h. ou tout autre document pertinent

3. Le type de zonage Agricole (vert)
4. La grille d'usage avec le numéro précis de la zone pour cette propriété AG-101
5. Est-ce qu'il y a un droit acquis pour la construction d'une maison? Est-ce que nous avons le droit d'en construire une?
Une résidence peut être construite en vertu de l'article 59
6. Est-ce qu'il y a une zone humide? Je n'ai pas cette information
7. Y a-t-il une taxe d'infrastructure ou taxe spéciale ou de parc? Seulement s'il y a lotissement de plus de 2 terrains
8. Est-ce que les taxes à payer sont à date ou en retard? Non
14. Si vous n'avez pas l'information et que vous devez transférer ce courriel à un ou une de vos collègues, pourriez-vous s'il vous plaît :
 - a. Le transférer à la personne responsable
 - b. Nous donner son nom, numéro de téléphone et courriel

Merci de répondre à toutes nos questions SVP

Un gros merci en avance car cela nous aide énormément
Si vous avez des questions, vous pouvez nous rejoindre au 819-839-3133

Nancy

Je vous souhaite une excellente journée, pleine de positivité et de grands bonheurs

Pour
Sylvain Trépanier
Courtier Immobilier agréé

Maxxum 100 Centre Inc.
101 chemin Lambert
Danville, J0A 1A0

2

2/3

Nancy Hamel

De: municipalité St-René <muni.st.rene@globetrotter.net>
Envoyé: 5 octobre 2017 12:04
À: Nancy Hamel
Objet: RE: Marie-Lourdes Champagne
Pièces jointes: Marie-Lourdes Champagne - Confirmation évaluation et taxes.PDF; Marie-Lourdes Champagne - Matrice graphique.PDF

Michel Gilbert
Directeur général
Tél. : 418 382-5226

site internet : www.st-rene.ca



De : Nancy Hamel [mailto:Nhamel@maxxum100.com]

Envoyé : 5 octobre 2017 10:41

À : municipalité St-René

Cc : Nancy Hamel

Objet : RE: Marie-Lourdes Champagne

Bonjour

J'aurais besoin de votre aide **SVP**.

Voici en document joint, la signature du propriétaire avec le consentement à la communication de renseignements par une municipalité.

Adresse : 451 route 204 Nord, St-Martin St-René

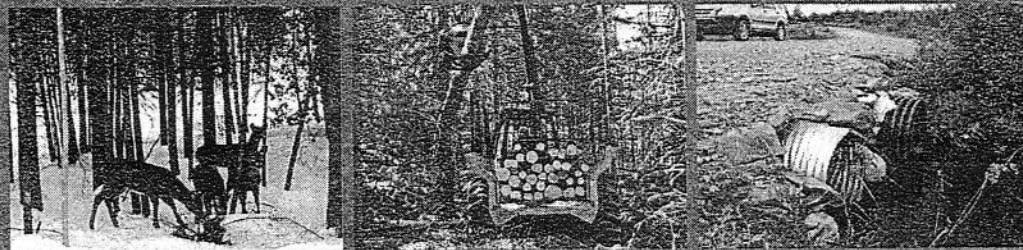
Lot : 5425315-5426042-5426043-5425644-5060729.

J'aurais besoin :

1. Matrice graphique avec les grandeurs si possible C-Joint
2. Tous documents concernant les installations septiques et champs d'épuration :
 - a. pour combien de chambres? 0
 - b. fosse de combien de galons? 0
 - c. champs d'épuration pour combien de galons ou chambres 0
 - d. pour système installé AVANT 1981 : 0

1

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER



Préparé pour : RODRIGUE, JOSEPH (574)

Adresse : 1035, 158IEME RUE * ST-GEORGES G5Y 6X5

Représentant : MARIE-LOURDES C. ROD Tél. résidence : (418) 228-3022 bureau : ()

Pour la propriété suivante :

Lot : 18. Rang : RANG 2 NORD EST

Municipalité : ST-RENE

N° du PAF : 12 322 32 070314 0712 1 N° du producteur forestier : RODJ23342977



**Association des
propriétaires de
boisés de la Beauce**

3500, 8e Avenue Ouest
Ville de Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Téléphone : (418) 228-6110 ou 1-800-366-6110
Télécopieur : (418) 228-6800
www.apbb.qc.ca • apbb@globetrotter.net

Ensemble
pour une forêt d'avenir